



**Commune d'AVEIZIEUX**

**LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

**ARRETE DU MAIRE N°2023-037  
INTERDICTION DE STATIONNER**

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,  
Vu le règlement général de voirie du 1<sup>er</sup> juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,  
Vu la demande présentée par l'association du tour cycliste féminin  
Vu l'état des lieux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En raison de la manifestation « tour cycliste féminin » et de l'importante affluence de véhicules, et pour permettre le stationnement des vélos, il sera interdit de stationner sur les places de parking situées devant la salle d'Equipement Rural d'Animation (ERA) sise au 48 rue des Passementiers le samedi 10 juin 2023 de 8H00 à 18H00.

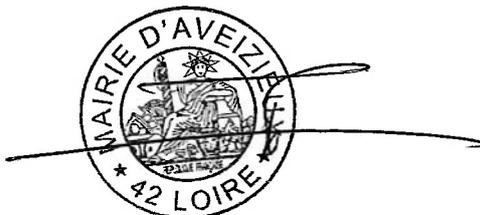
**Article 2**

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de délimiter le périmètre concerné.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 11 mai 2023  
Sylvain DARDOULLIER – Maire  
Conseiller Départemental



**MAIRIE d'AVEIZIEUX**

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : [mairie@mairieaveizieux.fr](mailto:mairie@mairieaveizieux.fr) - Site : [mairie-aveizieux.fr](http://mairie-aveizieux.fr)